

MAIRIE DE PARIS



PLAN NAGER À PARIS

RÉALISATIONS 2017/2018

LE SOMMAIRE

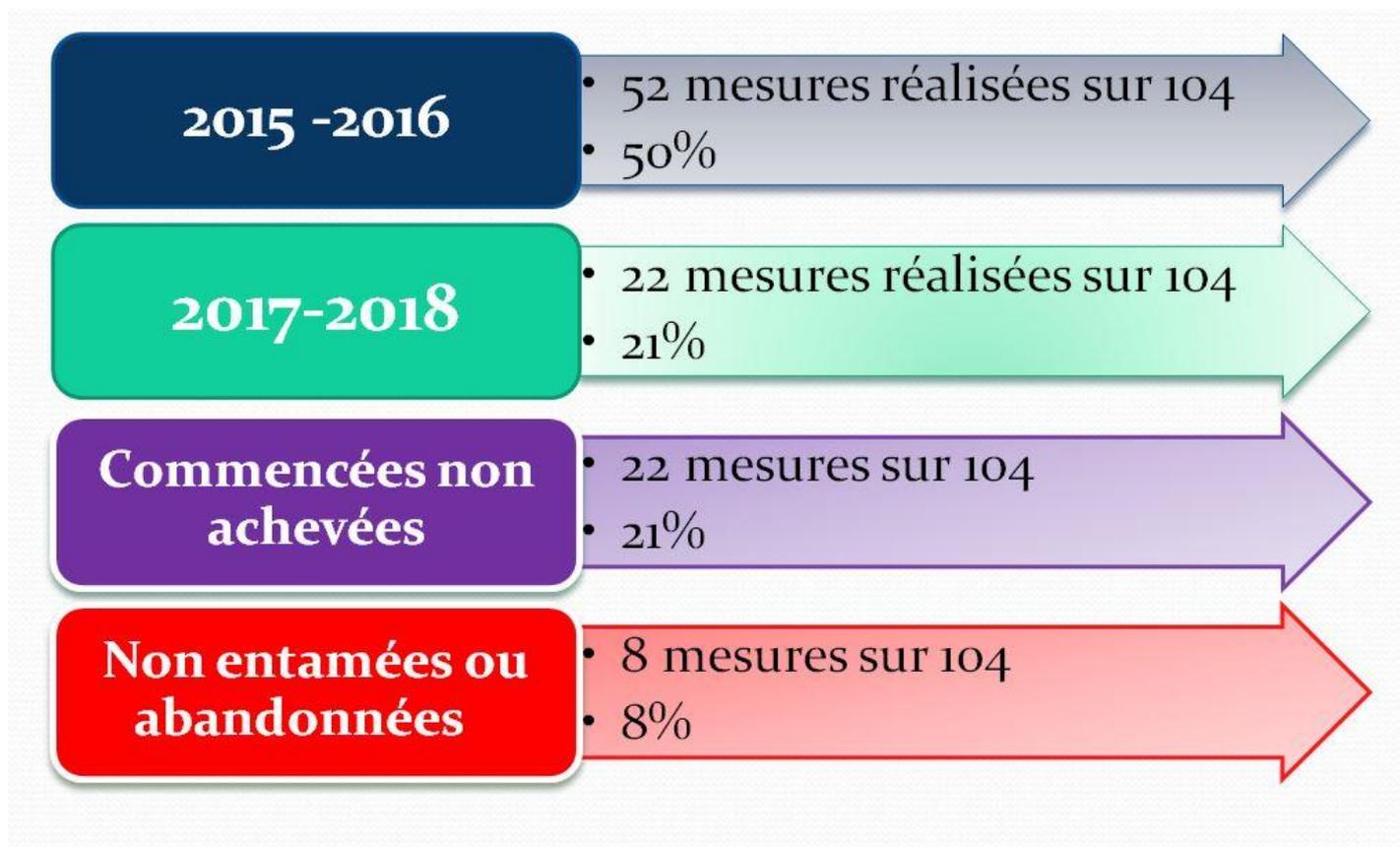
- P3 Pourquoi un “Plan Nager à Paris”
- P5 Le Plan Nager à Paris depuis 2015
- P6 Amélioration du parc aquatique
- P7 Mesures écologiques
- P9 Enseignement de la natation
- P10 Relations avec les associations
- P11 Actions à destinations des agents municipaux
- P12 Actions à destination du grand public

POURQUOI UN PLAN NAGER À PARIS

La piscine est devenue l'un des équipements publics les plus fréquentés et l'un des plus sollicités par les habitantes et les habitants de la capitale : 7 millions d'entrées annuelles et une hausse de 46% des entrées grand public en 13 ans, avec près de 70 000 usagers très réguliers et une moyenne annuelle de 190 000 usagers par piscine, alors que celles-ci ont été conçues pour en accueillir 120 000. Cette demande en augmentation et en évolution se heurte au vieillissement du parc aquatique de 50 ans de moyenne d'âge, mais aussi à un manque d'équipements. C'est pour cette raison qu'une concertation a été menée avec les clubs, le monde scolaire et le grand public, et que le Plan Nager à Paris a été mis en œuvre depuis 2015. L'investissement de 150 M€ de la Ville de Paris vise un triple objectif : engager l'amélioration et la modernisation du parc des piscines parisiennes tout en créant de nouvelles piscines, les ouvrir davantage pour répondre à la demande et enfin, améliorer encore la qualité du service public. 71% des 104 mesures du Plan Nager à Paris ont déjà été réalisées 3 ans après sa présentation et son adoption au Conseil de Paris.



LE PLAN NAGER À PARIS DEPUIS 2015



AMÉLIORATION DU PARC AQUATIQUE

Face au vieillissement et à la surexploitation du parc, le patrimoine est mis à niveau avec des investissements adaptés. Des travaux d'urgence, notamment en matière de sécurité électrique, de sécurité incendie et de sécurisation de toitures et de terrasses ont été réalisés dès 2016 à hauteur de 5 M€. La rénovation totale de 6 piscines à hauteur de 43,84 M€ a été engagée dont 4 sont d'ores et déjà livrées comme la piscine des Amiraux depuis l'automne 2017, André Murlon depuis l'été 2018, Emile Anthoine (été 2018) et Georges Vallerey (été 2018), et à venir la piscine Saint-Merri en 2019 et la piscine Blomet pour 2020. Enfin, 50 M€ de travaux d'entretien et de remise aux normes sont mis en œuvre et échelonnés pour maintenir au mieux l'offre quotidienne.

De plus, afin de conduire le programme de modernisation des piscines sans porter préjudice à la pratique sportive des usagers des arrondissements concernés par les fermetures, un premier bassin mobile permanent a été livré en un temps record dès l'automne 2017 au sein du centre sportif Emile Anthoine. Depuis l'été 2016, un bassin temporaire estival accompagne le dispositif Louis Lumière Plage.

LES RÉALISATIONS 2017/2018

Mesure 7 : Création d'une baignade estivale à La Villette (19e), ouverte à l'été 2017

Mesure 31 : Rénovation lourde de la piscine Emile Anthoine : ouverture en juillet 2018

Mesure 32 : Rénovation lourde de la piscine René et André Murlon : ouverte en mai 2018

Mesure 35 : Remise à niveau de la piscine Georges Vallerey : ouverture en juillet 2018

Mesure 36 : Installation d'un bassin mobile sur le centre sportif Emile Anthoine : ouvert en novembre 2017

MESURES LANCÉES DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE

Mesure 1 : Construction de la piscine Davout (20e) : travaux commencés avec une livraison prévue à l'automne 2019

Mesure 2 : Construction de la piscine Elisabeth (14e) : travaux commencés avec une livraison prévue à l'automne 2019

Mesure 3 : Construction de la piscine Belliard (17e) : consultation du programmiste lancée cet été. Livraison prévue pour 2023, après 24 mois de travaux

Mesure 6 : Réalisation d'une piscine découverte sur la Seine (15e). Le projet retenu « L'Arche » a été désigné en juillet 2017. Livraison prévue pour l'été 2020

Mesure 33 : Rénovation lourde de la piscine Saint-Merri. En cours, livraison prévue en juillet 2019

Mesure 34 : Rénovation lourde la piscine Blomet : début des travaux en juillet 2018. Livraison printemps 2020

MESURES ÉCOLOGIQUES

Les piscines présentent une empreinte écologique élevée fortement consommatrices d'eau et d'énergie. Leur ancienneté aggrave cette réalité avec une isolation thermique souvent insuffisante.

Les deux nouvelles piscines (Davout dans le 20^e et Elisabeth dans le 14^e) bénéficieront de l'excellence énergétique européenne avec une baisse de 40% de la consommation énergétique. 6 piscines rénovées avec un Contrat de Performance Énergétique auront une baisse de 30%. Enfin, chaque rénovation importante intègre dans les travaux l'objectif diminuer les consommations énergétiques de 20% supplémentaires grâce à des installations techniques modernes et performantes, en favorisant la récupération de la chaleur ainsi qu'en optimisant la gestion de l'eau. Ainsi, pour toute construction de piscine et rénovation lourde, une démarche de haute qualité environnementale en mettant en application le référentiel HQE est engagée.

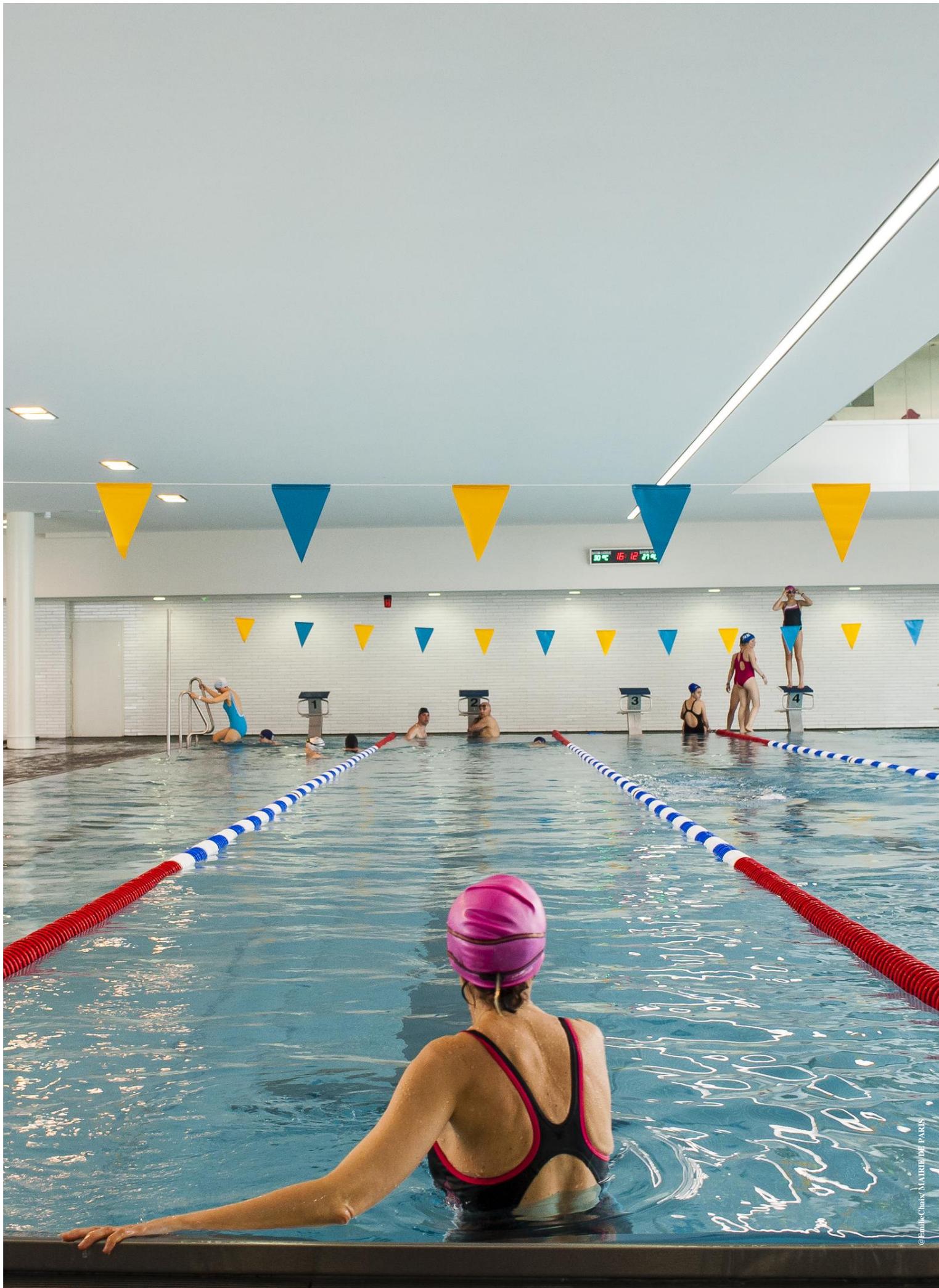
LES RÉALISATIONS 2017/2018

Mesure 14 : Installation d'une gestion technique centralisée pour le suivi des consommations d'eau. Intégrée dans le cadre du Contrat de Performance Énergétique (dans les piscines Drigny, Dunois, Didot, La Plaine, Mathis, Rouvet) mais aussi à la piscine des Amiraux, Emile Anthoine, Mourlon, Blomet, Saint-Merri, Davout, et Elisabeth.

Mesure 15 : Pose de compteurs d'eau pour mieux réguler les consommations dans les piscines Massard, Château des rentiers, Amiraux, Anthoine, Mourlon, Paris, St-Germain, S-Merri, Blomet, Davout, Elisabeth, Belliard. Intégrée dans le cadre du CPE (Drigny, Dunois, Didot, La Plaine, Mathis, Rouvet)

MESURES LANCÉES DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE

Mesure 17 : Recyclage des eaux grises fait à Aspirant-Dunand et prévu dans les piscines neuves (Davout, Elisabeth, Belliard)



ENSEIGNEMENT DE LA NATATION

La priorité du Plan Nager à Paris en matière de natation scolaire s'attache à développer des actions et des moyens permettant d'atteindre d'ici 2020, un taux minimal de 75 % du savoir nager en entrée en CM2 et ce, partout dans la capitale. Une évaluation précise du savoir nager sera ensuite effectuée avant l'entrée au collège. L'ambition est alors d'atteindre le 100% de réussite. Pour accompagner cette volonté, la Ville s'est rapprochée de l'Education nationale pour l'élaboration d'un passeport parisien de la natation à destination de tous les écoliers. Des stages de rattrapage sont organisés lors des périodes de vacances, venant renforcer les effets des séances de remédiation développées pendant le temps scolaire. L'effort porte plus significativement sur les enfants maîtrisant le moins la natation, issus le plus souvent de familles défavorisées.

LES RÉALISATIONS 2017/2018

Mesure 42 : Elaboration d'un Passeport de la natation. Après une année d'expérimentation tous les élèves du primaire (3e cycle) disposent d'un suivi harmonisé et numérisé

Mesure 46 : Priorisation des établissements dont les taux de savoir- nager sont inférieurs à la moyenne, remédiation renforcée, stages de rattrapage pendant les vacances, accompagnement des initiatives « J'apprends à nager » avec les clubs sportifs...

RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Le développement de clubs structurants qui constituent l'armature du sport parisien de proximité sera favorisé. Les 10 premiers clubs parisiens qui représentent 30% des réservations pourront bénéficier d'un accompagnement spécifique avec convention de résidence au titre de l'usage d'un équipement, conventions d'objectifs assurant la diversité des pratiques de natation, regroupement des créneaux sur un ou plusieurs sites et suivi renforcé par un Conseiller sportif. En contrepartie, les clubs structurants s'engageront à contribuer à l'animation du territoire.

LES RÉALISATIONS 2017/2018

Mesure 73 : Renforcement du partenariat avec les clubs de proximité : CND13, Sport 7, Saint-Louis de Vaugirard, Libellule, Bouvines, SC14...

Mesure 76 : Diversification de l'offre par une complémentarité avec les activités des maîtres-nageurs : en place à Auriol, Vallerey, Blomet, Le Gall, Anthoine, Amiraux, Taris, Keller, Hermant, Montherlant...

Mesure 77 : Octroi de nouveaux créneaux en faveur du sport-santé, sport-sénior, handisport : le projet sportif à Emile Anthoine, va permettre à lui seul de déployer plus de 25 heures par semaine et bien davantage quand Blomet sera ouverte après travaux

MESURES LANCÉES DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE

Mesure 74 : Vérification de la bonne fréquentation et réaffectation si nécessaire : à développer par le biais de la mise en place des tripodes pour davantage d'objectivité

Mesure 75 : Mise en place d'un système de badgeage pour tous les adhérents : à développer dans le prolongement de l'installation des tripodes

ACTIONS À DESTINATION DES AGENTS MUNICIPAUX

LES RÉALISATIONS 2017/2018

Mesure 20 : Augmentation (dans toutes les opérations de construction ou de rénovation) des capacités d'aération : Rigal, Château des Rentiers, Taris, Nakache, St-Germain, Anthoine, Murlon, Amiraux... ainsi que dans le cadre du CPE (Drigny, Rouvet, La Plaine, Dunois, Didot, Mathis)

Mesure 85 : Reconnaissance et valorisation de la fonction d'accueil pour les agents municipaux. Formation renforcée (Ecole des métiers de la DJS), nouvelle tenue à venir, complémentarité avec les DAB...

MESURES LANCÉES DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE

Mesure 26 : Formation des agents et réalisation d'un guide de bonnes pratiques autour des questions de développement durable. Rédaction en cours d'un Guide et d'un Recueil de procédures.

ACTIONS À DESTINATION DU GRAND PUBLIC

La Ville de Paris souhaite mieux optimiser ses bassins et investir pour accompagner une demande multiple en plein essor : 8 piscines parisiennes sont dorénavant à dominante grand public et plus globalement, la disponibilité pour le grand public a augmenté de 20%, avec deux ans d'avance sur l'échéance 2020:

- 4 piscines chaque soir ouvertes en nocturne, au moins jusqu'à 22h,
- élargissement de la plage horaire du midi,
- doublement des nocturnes
- davantage de plages 18h-20h comme à la piscine Beaujon.

Les piscines sont également adaptées aux besoins des parents et enfants en généralisant les créneaux destinés aux familles avec des aménagements de bassin le mercredi et le week-end (à ce jour 11 piscines offrent des créneaux espace famille), avec l'accueil d'événements grand public (nuit de l'eau, week-ends à thème, manifestations festives) et l'ouverture des bassins école pour les activités de bébés nageurs et de sport santé.

- Doublement des ouvertures en nocturnes (20h-22h)
- Consolidation des ouvertures en matinales (7h-8h30)
- Extension du Plan été à la première semaine de septembre
- Créations de créneaux entièrement dédiés aux familles le week-end : 11 créneaux / 11 piscines
- Programmation partagée des événements grand public
- Organisation d'actions et d'événements de sensibilisation (hygiène, sécurité, diététique...) : sauvetage, soirées zen (St-Merri, Butte aux Cailles, Dunois), ateliers lutte contre les addictions (Keller, Le Gall)...
- Mise en place de 2 bassins dans les équipements neufs pour une utilisation mieux partagée
- • Consolidation de la labellisation QualiParis des piscines et actualisation du référentiel
- Diminution des temps d'attente par l'installation de caisses automatiques et généralisation de l'installation de tripodes
- Identification des vitesses de nage grâce à des panneaux d'information
- Modernisation de la signalétique
- Renforcer l'offre de natation en modifiant les temps de fermeture hebdomadaire pour mieux les répartir dans la semaine
- Mise à disposition de savon en libre-accès afin de favoriser la sensibilisation aux règles d'hygiène
- Création d'un Comité de suivi du Plan Nager
- Renforcement du rôle central et de coordination au Réseau des Piscines Parisiennes

LES RÉALISATIONS 2017/2018

Mesure 51 : Doublement des créneaux publics en fin de journée (18h-20h). 20 créneaux hebdomadaires supplémentaires depuis 2015, près de 50 à l'horizon 2020

Mesure 52 : Evaluation de la fréquentation constatée durant l'été sur la tranche 7h-8h30. 20 à 25 nageurs en moyenne dans les piscines en régie

Mesure 56 : Ouverture des bassins école aux activités bien-être afin de libérer les bassins sportifs. Emile Anthoine vers BE Cler, Taris vers BE Polytechnique, Château-Landon vers BE Grange-aux-belles, Nakache vers BE Vitruve et Lumière... soit plus de 20h de lignes d'eau par semaine redonnées au public

Mesure 81 : Amélioration de la convivialité au sein des équipements : traitement du hall d'accueil à Boiteux, Hermant, Aspirant Dunand, Didot, Pailleron...Espaces à langer. Casiers à valeurs...

MESURES LANÇÉES DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE

Mesure 50 : Elargissement de la pause méridienne (11h30-13h30) (Château-Landon, Butte aux cailles, Château des rentiers, Cour des lions, St-Germain, Anthoine, Drigny, Mourlon, La Plaine)

Mesure 53 : Réaffectation de créneaux publics aux heures de fortes fréquentations en relocalisant certaines activités. Près de 15 créneaux d'aqua gym déplacés du midi vers la fin d'après-midi (Cour des lions, Blomet, Château des rentiers...)

Mesure 57 : Concertation avec le Rectorat pour la réaffectation de créneaux lors de faible occupation (ex : Ascension)

Mesure 62 : Planification de stages de découverte à l'occasion des dispositifs parisiens de vacances (Auriol, Lagatu, Blomet, Massard)

Mesure 64 : Installation d'un mur mobile dans les grands bassins afin de mieux optimiser l'organisation : (Blomet, Elisabeth)

Mesure 98 : Installation d'un dispositif de comptage des usagers afin de connaître et visualiser en temps réel l'affluence dans les bassins.

Mesure 99 : Affichage des plannings d'activités et périodes d'affluence dans chaque piscine en cours sur Paris.fr avec des « fiches équipements » mises à jour. Affichage papier sur site

Mesure 102 : Déclinaison du Plan nager sous la forme d'une feuille de route pour chaque piscine en cours de validation pour une mise en œuvre effective à la rentrée 2018

CHIFFRES CLÉS

590 000 : nombre d'entrées dans les piscines parisiennes du 1er juillet au 31 août 2018, soit 10 % de fréquentation supplémentaire en un an, grâce aux plages horaires étendues et aux travaux déjà réalisés depuis le début du plan « nager à Paris »

105 000 : nombre de visiteurs à la baignade de la Villette, soit plus de 1550 par jour d'ouverture. C'est 30 % de progression chaque jour par rapport à la première saison en 2017.

Contact presse
Fiona Guitard / presse@paris.fr / 01 42 76 49 61